

DEPARTEMENT DE LA
SOMME

ARRONDISSEMENT
D'ABBEVILLE

CANTON DE RUE

Commune de LONG (80510)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LONG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 2 janvier 2026, sous la présidence de Jean-Marie PECQUET, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie PECQUET, Alain COPIN, Jean-Noël FOSSATI, Aude PETIT, Tanguy LADRIERE, Jean-Pierre VARLET, François BLIN, Nadia GUILBERT, Perrine RETOURNÉ.

Etaient absents excusés :

Francis LÉPINE qui a donné pouvoir à Jean-Noël FOSSATI

Etaient absents :

Olivier FEREZ, David PERTUÉ et Xavier HENRY.

Tanguy LADRIERE a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 09

Votants : 10

Date de convocation :

Le 02 janvier 2026

Date d'affichage :

Le 16 janvier 2026

La séance étant ouverte,

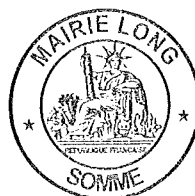
Monsieur le Maire rappelle les échanges en cours avec la SPL Vallée Idéale Développement dans le cadre de la gestion du camping municipal à compter de la saison 2026. Il donne ensuite connaissance des différentes clauses composant le projet de bail emphytéotique qui acterait les différents accords entre la commune et la SPL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

DELIBÉRATION N° 03/2026

**Signature d'un bail
emphytéotique et de
conventions annexes avec la
SPL Vallée Idéale
Développement pour la
gestion du terrain de
camping municipal**

- De confier la gestion du camping municipal à la SPL Vallée Idéale Développement à compter de la saison 2026 qui prendra effet à la date de signature du bail emphytéotique
- D'accepter le principe de confier la gestion des places de stationnement ouvertes aux camping-cars situées à l'entrée du site et du gîte 110 à la SPL Vallée Idéale Développement à compter de la saison 2026 ; des conventions séparées seront présentées au Conseil Municipal avant signature
- D'accepter le bail emphytéotique présenté qui reprend les conditions actées dans la délibération du Conseil Municipal n° 79/2025 en date du 17/12/2025
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique confiant la gestion du Camping Municipal la Peupleraie à la SPL Vallée Idéale Développement jusqu'au 31 décembre 2048 ; le bail sera rédigé par Maître Nathalie ROUSSELLE Notaire associée à Amiens
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant aux opérations de subdivision cadastrale afin de dissocier le terrain de sport et le terrain de camping
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire effectuer le diagnostic amiante et électrique du logement du gardien



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie PECQUET